Accusé de réception en préfecture 034-213401094-20180919-542018-DE Date de télétransmission : 25/09/2018 Date de réception préfecture : 25/09/2018

Commune de Gabian

EXTRAIT DE DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

Scance du Mercredi 19 Septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, et le Mercredi 19 Septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis, Maire de Gabian.

<u>Présents</u>: Mesdames FELIX Maryse, FLAMENT Chantal, GALZY Isabelle, JOURDAN épouse ROUSSET Agnés.

Messieurs ALLEMANY Christian, BOUTES Francis, FOREZ Daniel. SOULIE Christophe.

<u>Procuration</u>: de Madame HUGUEUX épouse GARRIGUE Sandrina à Monsieur FOREZ Daniel.

Membres absents: Madame PAILLES Pilar et Messieurs BERTHOMIEU Michel, PAGEOT Emmanuel.

Secrétaire de sérnes: Monsieur FOREZ Daniel.

54/2018 : Délégation du Conseil municipal pour autoriser de manière permanente le Trésor public à exercer des poursuites.

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique,

VU le décret n° 66-624 du 19 août 1966, relatif au recouvrement des produits locaux, VU le décret n° 81-362 du 14 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités locales,

VU le décret n° 2009-125 du 3 février 2009, relatif à l'autorisation préalable des poursuites, dans le cadre de la simplification des procédures de recouvrement VU l'article R1617-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, VU l'article L1617-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire explique que Monsieur CASTELAIN Michel, Comptable de la Trésorerie de Murviel-Les-Béziers, nommé en date du 2/07/2018, il est nécessaire de donner au trésorier l'autorisation d'engager toutes les poursuites qu'il jugera nécessaires pour le recouvrement des titres et des articles de rôles émis.

Cette autorisation est valable pour la durée du mandat actuel. Elle pourra cependant être modifiée ou annulée à tout moment sur simple demande écrite.

Accusé de réception en préfecture 034-213401094-20180919-542018-DE Date de télétranamission : 25/09/2018 Date de réception préfecture : 25/09/2018

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unemimité des membres présents :

- AUTORISE Monsieur le Comptable de la Trésorerie de Murviel-les-Béziers, à engager les poursuites qu'il jugara nécessaires pour le recouvrement des titres et des articles de rôles émis.

Le Maire,

Francis BOUTES